

Le pouvoir et ses représentations

par Louis Marin

Lorsque j'étais venu à Arras, il y a plus de dix ans, le sujet de mon exposé était « Comment lire un tableau? ». Son thème et son contenu s'est simplement déplacé et peut-être approfondi dans celui que je vais vous faire ce soir, intitulé « Le pouvoir et ses représentations ». J'aimerais jouer de ce titre, représentations du pouvoir, pour commencer: pouvoir de la représentation, c'est finalement cette inversion que je voudrais explorer avec vous. Parler de pouvoir et de ses représentations cela signifie que l'institution du pouvoir s'approprie ou produit ses repré-

sentations aussi bien de langage que d'image; elle se les donne comme siennes. Evidemment la question est de se demander à quelles fins et quel est son intérêt. Et si le pouvoir ou l'institution du pouvoir s'approprie ou se donne, ou produit ses représentations ont quelque pouvoir et tout ceci ne serait qu'un pur jeu de mots si je n'essayais pas au moins de préciser ce que j'entends par représentation et ce que j'entends par pouvoir.

(suite en page 10)

La représentation

Tout d'abord « représentation », je vais partir de choses au fond très banales et très simples mais comme toujours les banalités et les choses simples sont peut-être les plus intéressantes à explorer... Qu'est-ce que cela veut dire : « représenter ? quelle est la valeur du préfixe « re » dans représenter ? Si vous ouvrez le Littré ou le Robert vous voyez qu'un des premiers sens de représenter c'est « présenter à nouveau » ou « à la place de quelque chose ». « A nouveau » dans le temps ou à la place de quelque chose dans l'espace. Quelque chose était présent et ne l'est plus, quelque chose est donné présent ici à la place de quelque chose qui est ailleurs. Par exemple, l'ambassadeur dans un pays étranger représente le gouvernement de sa nation, ou encore l'ange au tombeau vide qui dit : « il n'est pas ici, il est ailleurs » est le représentant de celui qui est là-bas. Dans cette acception du terme, dans le lieu de la représentation, il y a une absence, un autre et représenter, c'est au fond opérer une substitution, la substitution de quelque chose à la place de cet autre, de quelque chose qui est, si j'ose dire, le « même » de cet autre ; qui lui ressemble, qui lui en est proche : c'est là ce que j'appellerai le premier effet de la représentation, **faire comme si l'absent était ici maintenant**. Entendez bien : « faire comme si ». Il ne s'agit pas de sa présence mais il s'agit d'un effet de présence. Ce

n'est pas le même mais tout se passe comme si c'était le même et parfois c'est souvent mieux que le même. Ainsi la photographie d'un disparu sur la cheminée ou le récit d'une bataille de jadis par l'historien d'aujourd'hui, voilà des représentations. On trouve dans le traité de la **peinture** d'Alberti une évocation extraordinaire de ce qu'il appelle la merveille de la représentation picturale : « la nouvelle peinture de l'époque, dit en substance Alberti, fait revenir les morts, elle les fait revivre, elle les évoque en quelque sorte magiquement ». Autrement dit, c'est bien le mort, l'autre, l'absent mais ce n'est pas lui tout à fait, c'est **presque lui**.

Ce premier effet de la représentation est un extraordinaire pouvoir, « la dimension transitive de la représentation », le fait de représenter quelque chose, qui est le même mais pas tout à fait le même et peut-être mieux que le même.

Un autre exemple serait le « trompe-l'œil » en peinture. C'est une représentation dont l'effet de présence est si puissant que le spectateur en est trompé. Voici une anecdote personnelle : visitant un jour une exposition de natures mortes du XVII^e siècle j'ai aperçu une goutte d'eau sur la surface du tableau et je me suis approché. En fait c'était une goutte d'eau peinte. Voilà un effet de présence qui révèle un extraordinaire pouvoir de la représentation puisque j'ai failli sortir mon mouchoir pour essuyer la goutte d'eau.

Premier sens donc où le préfixe « re » de représenter a une valeur de substitution et premier pouvoir de la représentation. Mais en même temps si vous continuez à lire le dictionnaire, vous vous apercevez que représenter, c'est redoubler une présence, exhiber, exposer devant les yeux. Ainsi selon le Littré « on représente sa carte d'identité, on représente sa lettre de patente, on représente son passe-port ». « Représenter un objet, dit-il encore, c'est exhiber l'objet qui a été mis en dépôt. » Ce sens est tout à fait différent du premier : représenter signifie redoubler, insister, intensifier une présence et dans le cas de la carte d'identité, de la lettre de patente ou du passe-port, exhiber un titre de droit. Par exemple, représenter son passeport signifie que non seulement le détenteur du passeport se présente à la frontière mais il **présente sa présence légitime**, le titre qui autorise sa présence. La représentation intensifie le « même » ou encore, la représentation est la réflexion du même en lui-même et représenter c'est toujours se représenter ou se présenter représentant quelque chose. Et du même coup s'il y a ainsi par réflexion comme une sorte d'intensification de présence, la **représentation** constitue par là même un sujet de représentation. C'est là le deuxième effet de la représentation en général, la constitution d'un sujet par réflexion du dispositif représentatif. Autrement dit, tout se passe comme si, c'est là le signe de l'effet, tout se passe comme si un sujet, un moi, un être, une force produisait la représentation qu'il a des choses, comme s'il n'y avait un monde, une réalité que pour et par un sujet, centre de ce monde, alors que ce sujet n'est qu'un effet de fonctionnement du dispositif représentatif puisqu'il n'est que la résultante de cette réflexion du dispositif

sur lui-même et son intensification par redoublement. Il y a donc deux effets du dispositif représentatif, un double pouvoir de la représentation, un effet de présence et un effet de sujet ou encore un effet de légitimation, d'institution, d'autorisation, de présence.

Si donc la représentation a pour effet un double pouvoir, celui de rendre imaginativement présent et celui de constituer son propre sujet légitime et autorisé il n'est pas étonnant que le pouvoir cherche à s'approprier la représentation puisque la représentation est elle-même pouvoir. Autrement dit, représentation et pouvoir sont peut-être de même nature.

Qu'est-ce donc que le pouvoir ?
Qu'est-ce donc que pouvoir ?

Pouvoir, c'est être en état d'exercer une action sur quelqu'un ou sur quelque chose ; non pas agir ou faire, mais avoir la puissance, avoir la force de faire ou d'agir. Pouvoir, c'est, dans son sens le plus général, être capable de force, avoir une réserve de forces qui ne se dépense pas mais qui est en état de se dépenser. On peut même se demander ce qu'est une force qui ne se manifeste pas. Pouvoir ainsi signifie d'abord avoir puissance mais c'est aussi et de surcroît valoriser cette puissance comme contrainte obligatoire, génératrice de devoir comme loi. En ce sens, pouvoir, c'est instituer comme loi la puissance, elle-même conçue comme possibilité et

capacité de force. Et c'est ici que la représentation va jouer son rôle parce qu'elle va être à la fois moyen de la puissance et son fondement. Autrement dit, je propose comme hypothèse de travail que le dispositif représentatif opère la transformation de la force en puissance, de la force en pouvoir et cela deux fois ; d'une part en mettant en réserve la force, c'est la puissance et d'autre part, en valorisant cette puissance en état légitime, obligatoire, en justifiant la puissance.

Mais comment la représentation peut-elle opérer cette transformation ? D'abord la représentation met la force en signes et d'autre part elle signifie la force dans le discours de la loi. Cela veut dire que la représentation subsiste à l'acte extérieur où une force se manifeste, les signes de la force qui n'ont besoin que d'être vus pour que la force soit crue. La notion de représentation et celle de croyance sont ainsi très proches. La représentation, dans et par les signes, représente la force. Dès lors on aperçoit que les signes ne sont pas simplement des représentants de significations mais que ce sont presque toujours des représentants de forces saisissables seulement dans leurs effets, dans les effets qui les représentent. Les représentations sont des délégations de forces dans les signes. Elles sont elles-mêmes des forces réfléchies, des signes effets qui sont ainsi eux-mêmes des forces. Il y a un très beau texte dans « les pensées » où Pascal écrit : « être brave », et brave

La force et l'absolu

au sens du XVII^e siècle veut dire être bien habillé. « c'est être fort ». Cet habit là est une force non pas parce que celui qui porte un bel habit se manifeste comme fort en allant boxer ceux qu'il rencontre mais simplement parce que comme dit Pascal, cela signifie qu'un grand nombre de gens travaillent pour soi. Il faut avoir un parfumeur pour les cheveux, une dentellière pour le jabot, un cordonnier pour les bottes, etc., etc. « Être bien habillé », dit-il, « c'est avoir plusieurs bras ». Ces signes que sont le bel habit, les dentelles, les rubans, les bottes sont des forces. Ce sont des signes représentant des forces, qui sont eux-mêmes des forces et Pascal ajoute : « Quand je rencontre un duc vêtu de brocatelle, je le salue, et il ajoute : « eh quoi ! si je ne le fais pas il me fera donner les écrivains. » Un duc suivi de sept ou huit laquais... voilà une force ». Entendons qu'un « duc » est simplement un sys-

tème de signes qui représentent les forces. La représentation est ici une force mise en signes. Rappelez-vous, dans le film de Rossellini, **La prise de pouvoir de Louis XIV**, le moment où Louis XIV compose le costume du courtisan. On voit très bien comment cette composition est, dans un système de signes, la représentation d'un système de forces. J'ajouterai que la représentation va opérer l'agencement des signes de la force dans le discours de la loi. Elle valorise, légitime les signes de la force, elle construit un système qui vaut pour la force parce qu'elle est le système de ses signes. Le pouvoir c'est le discours de la force, c'est la force qui se met à parler et qui dit qu'elle est juste.

En ce sens donc le pouvoir, et le pouvoir politique en particulier, est l'effet d'un système de représentation dans la mesure où la représentation a opéré la transformation de la

force en puissance et celle de la puissance en pouvoir. La représentation valorise la puissance à ce moment-là non plus comme pouvoir faire mais comme devoir faire, « Je dois saluer le duc qui passe ». Le pouvoir est effet du dispositif de représentation en tant que celui-ci met la force en signes et en discours ; la représentation produit un pouvoir à titre d'effet de ses opérations. Autrement dit, l'effet-pouvoir de la représentation, c'est la représentation même.

Troisième problème : « qu'est-ce que le faire d'une force ? ». « Pouvoir », avons-nous dit, c'est être en mesure de faire quelque chose sur quelqu'un ou sur quelque chose. Ce « faire » d'une force, nous le saisissons dans le procès de lutte et d'affrontement d'une force contre une autre force et ce procès d'affrontement n'a d'autre objectif que l'anéantissement de la force adverse, son annihilation. C'est là la définition même de la force. La force n'est force que par destruction, annihilation de toute autre force et c'est en ce sens que toute force dans son essence même est absolue puisqu'elle n'est force que d'anéantir toute autre force. Elle n'est force que d'être sans altérité, sans autre et c'est cela l'absolu. Être absolu, c'est n'avoir pas d'extérieur, n'avoir pas d'extériorité et c'est bien là la lutte à mort des forces que l'on va trouver dans toute la réflexion politique occidentale de Pascal ou de Hobbes à Hegel ou Clausewitz, lutte à mort, ce qui veut dire, la montée aux extrêmes, la montée à l'absolu, la tension à l'absolu.

Si donc je reviens à l'idée précédente que le pouvoir c'est la mise en réserve de la force dans les signes, sa mise en représentation, je dirais que cette mise en représen-

Représentation et pouvoir

tation qu'est le pouvoir, cette mise en représentation de la force sera à la fois la négation et la conservation de l'absolu de la force : sa négation puisque la force ne s'exerce pas, ne se manifeste pas, puisqu'elle est mise en réserve dans les signes qui la signifient et la désignent mais sa conservation aussi puisque la force, par et dans la représentation, se donnera comme loi, comme obligation et comme obligation absolue. Pour résumer cela dans une formule on peut dire que le pouvoir, c'est la tension à l'absolu de la représentation de la force, ou encore, pour parler plus simplement, le pouvoir est désir de l'absolu du pouvoir. Cela veut dire que la représentation dont le pouvoir est l'effet est à la fois l'accomplissement de ce désir mais accomplissement imaginaire car cet accomplissement réel est toujours différé. C'est une idée qui a été souvent énoncée : il est de l'essence de tout pouvoir de ne jamais se consoler de ne pas être absolu. La représentation ou le pouvoir ce serait, si l'on peut dire, le travail infini du deuil de l'absolu. Et il y a de multiples formes de ce travail infini du deuil. C'est vrai du pouvoir politique ou du pouvoir militaire et relisez Alain à ce sujet mais c'est vrai de tout pouvoir, même et d'autant plus lorsqu'il n'est pas en apparence, question de gouverner. Et c'est une des formes les plus remarquables du désir d'absolu du pouvoir que de se dénier ou de dénier ce désir comme le sien. Le discours du dominant au dominé est le plus souvent : « Je ne veux rien pour moi, je ne veux que pour toi, je veux ton bien. Je ne désire pas le pouvoir

pour moi, je le désire pour toi. » C'est le discours du chef, du pédagogue, du médecin, du père, des multiples pouvoirs qui se donnent sans désir, c'est-à-dire sans autre désir que de s'assurer la maîtrise du désir des autres et où finalement le désir d'absolu se cache dans les déclarations d'un savoir omniscient. « Je sais mieux que toi ce qui est bon pour toi » ou « tu ne sais pas ce que tu veux, tu ne sais pas vraiment ce que tu désires, moi, je le sais et je vais te le dire », discours que nous avons souvent entendu. Il suffit d'avoir l'oreille attentive.

Le pouvoir, dirai-je, se définirait comme désir de l'absolu du pouvoir, effet de représentation de la force absolue ; il l'est nécessairement et c'est par et dans la représentation qu'il se manifeste puisque la représentation — souvenez-vous des deux définitions que j'ai données de ce terme au début — sera simultanément ce qui diffère infiniment son accomplissement et l'opère imaginairement. En effet représenter c'est faire revenir l'absent comme s'il était présent et c'est redoubler le présent, intensifier la présence, instituer le sujet de la représentation.

Si nous suivons ces deux directions que ce qui va être substitué imaginaire de l'accomplissement total du désir absolu du pouvoir, ce sera précisément l'image puisqu'elle sera la représentation de l'accomplissement du désir qui définit le pouvoir. Et la différence infinie de la réalisation de ce désir dans le réel ce sera le récit. En effet dans le récit l'investissement du désir d'absolu pren-

dra la forme du temps et cet accomplissement sera toujours différé et constituera alors le sujet dans le temps comme effet de la représentation narrative. Le sujet sera un effet de récit très précisément l'effet du récit de l'histoire, l'effet de ce récit comme sujet qui fait l'histoire.

Après ces thèmes un peu abstraits je voudrais passer précisément à mon domaine de recherche sur pouvoir et représentations : le XVII^e siècle français et en particulier Louis XIV.

Le XVII^e siècle français, vous le savez, dans ses diverses productions philosophiques, littéraires, artistiques a été considéré, et s'est considéré lui-même comme le siècle de la représentation, de la révolution philosophique et scientifique cartésienne et de la mise en place d'une théorie générale et raisonnée du signe et du discours à la réflexion critique et théorique sur les œuvres et les textes. Malgré les oppositions, malgré les différences, malgré les variétés, tous ces textes, ces œuvres tournent autour de cette notion centrale de représentation. Ce même siècle est le siècle de Louis XIV où le pouvoir d'état se construit et se pense en même temps dans ce que l'historien Mandren a appelé le modèle français de l'absolutisme, le monarque absolu. « L'Etat c'est moi » est une formule qu'aurait prononcée le jeune Louis XIV en habit de chasse devant le parlement de Paris. Modèle : je dirais qu'il faut entendre ce terme en deux sens : d'une part, l'idée, l'image, la représentation dont la réalité correspondante est moins importante que sa production historique et idéologique, à propos de laquelle la question pertinente n'est pas : Est-ce que Louis XIV fut vraiment un monarque absolu ? Mais sous quelles conditions le pouvoir politique a pu se penser, s'imaginer,

Le récit historique

se représenter comme absolu ? Mais modèle aussi au sens d'une construction, d'un artifice que construit le philosophe, l'historien, le sociologue, l'anthropologue pour comprendre et expliquer un ensemble chaotique de faits culturels et sociaux, d'événements, de décisions historiques, de produits philosophiques, artistiques, littéraires, religieux et c'est pourquoi l'interrogation par laquelle j'ai ouvert cet exposé, l'interrogation philosophique, théorique sur pouvoir et représentation croise et rencontre celle plus limitée sur le monarque absolu : Louis XIV, et ses représentations. Et je ne pense pas que tout ce que nous pouvons dire à ce sujet soit dépourvu d'applications aujourd'hui à l'époque de la représentation du pouvoir politique et du pouvoir politique de la représentation qu'il s'agisse de la propagande, de la publicité, des moyens audio-visuels, etc.

Tout à l'heure j'ai évoqué très rapidement le double investissement du

pouvoir effet de représentation et de la représentation effet de pouvoir dans le temps et dans l'espace, dans le temps comme la représentation narrative dont l'effet est la production d'un sujet historique, d'un sujet qui fait l'histoire ; et dans l'espace comme la représentation iconique qui donne à voir mais imaginairement l'accomplissement du désir d'absolu du pouvoir. Ce sont ces deux dispositifs représentatifs iconiques et narratifs d'image et de langage qu'il faut examiner plus précisément pour mettre en évidence les procès du dispositif représentatif dans ces deux domaines où la représentation se réalise comme pouvoir et le pouvoir comme représentation.

Premier point : le dispositif représentatif narratif qui trouve son modèle dans le récit historique.

Vous connaissez la caractéristique fondamentale du récit historique. Le récit historique est un type de discours très étrange car c'est un dis-

course dont la caractéristique est qu'il efface ou qu'il dissimule toutes les marques de l'énonciation dans l'énoncé. Je m'explique : « qu'est-ce que c'est que l'énonciation ? », c'est l'appareil même du langage, du discours : un « je » qui parle à un « tu » de quelque chose : l'énoncé de son discours. Mais habituellement cet appareil n'apparaît pas dans le discours. Par exemple en ce moment je suis en train de vous parler et je ne dis pas : « je vous parle ». Mais dans les textes on rencontre très fréquemment « je » ou « tu » et les temps verbaux qui leur sont associés : le présent ou le futur ou le Parfait. Or ce qui caractérise le récit, un récit pur, est la troisième personne « ils, elles, eux » et le temps du simple (en français). Dans l'histoire, l'énonciation ne s'énonce pas, le récit est un discours à locuteur absent. Il y a bien sûr quelqu'un qui écrit l'histoire mais tout se passe comme s'il n'y avait personne et du même coup nous apercevons quel est le pouvoir du récit, ce pouvoir comme effet pragmatique de cette modalité d'énonciation qui le caractérise. Benveniste le résume dans une belle formule : « Dans le récit d'histoire les événements semblent se raconter eux-mêmes », sans renvoyer explicitement à l'acte producteur du récit. Tout se passe comme si le récit de l'histoire, la représentation narrative, c'était le réel même se racontant. C'est le récit de la vérité ou plutôt sa simulation qui a pour effet d'assujettir le lecteur à cette simulation. Si donc le dispositif représentatif narratif a cet effet de pouvoir : « le réel se raconte, la vérité même se dit », on comprend l'intérêt du pouvoir d'État d'occuper le lieu de l'instance narratrice, d'être cette instance même pour s'assurer de cet effet sur « l'allocuté », sur le lecteur du récit. Mais naturellement

ce détournement de l'effet de pouvoir du récit par l'institution d'Etat a pour conséquences que celle-ci n'y trouve son pouvoir qu'à titre d'effet du dispositif narratif. Le pouvoir d'Etat dans et par le récit de son histoire se réalise comme effet de récit, le pouvoir d'Etat n'est que le simulacre du récit de son histoire et ceci est une très longue histoire. C'est une très longue histoire jusqu'au présent le plus contemporain. C'est l'histoire des relations entre l'historien et le pouvoir d'Etat. C'est en particulier l'histoire de l'historiographie de l'institution royale et c'est pourquoi je me suis beaucoup intéressé aux historiographes du roi Louis XIV pour apercevoir très vite une sorte de complicité entre celui qui fait l'histoire, l'homme politique, en l'occurrence, le roi et celui qui l'écrit. S'il y a un pouvoir du récit, le récit historique le porte à sa plus haute puissance. Dès lors est très intéressant pour le pouvoir, le roi, que celui-ci, sinon raconte sa propre histoire mais ait au moins quelqu'un qui la raconte. Si vous ouvrez les mémoires de Louis XIV, vous apercevez que Louis XIV a essayé lui-même d'écrire sa propre histoire, il a utilisé des secrétaires auxquels il dictait et qu'il corrigeait et enfin il a recruté un historiographe, d'abord Pelisson et ensuite Racine et Boileau pour écrire son histoire. Cette complicité est intéressante. C'est un échange, un échange entre les actes de la toute puissance royale et le récit de ces actes qui doit en opérer les effets sur le lecteur et de nombreux textes expliquent que, si l'histoire du roi est bien écrite les lecteurs doivent être assujettis à ce récit et admirer le roi. Seulement n'est pas historien du roi qui veut et c'est la même chose aujourd'hui. On ne peut pas s'improviser historien du pouvoir. L'écrivain, dirai-je, ne peut raconter le roi que si celui-

ci lui donne le pouvoir écrire qui lui est nécessaire pour le faire et qu'est-ce que ce pouvoir écrire sinon d'occuper la position officielle de témoin oculaire des hauts-faits du prince, sinon d'être au plus proche de l'œil du roi de, l'œil du maître. Et pourquoi au plus proche de l'œil du maître? Parce que, et c'était un phantasme du monarque absolu, l'œil du maître c'est un œil qui, en voyant, réalise. Il suffit au roi de voir pour faire.

Il faut donc que l'historiographe du roi soit tout près de cet œil que j'appelle - un œil performant - puisque quand il voit il réalise. Le récit est ainsi le produit d'une application du pouvoir sur une écriture mais il y a l'inverse: ce premier temps de l'échange est contemporain d'un autre car le roi aussi a besoin de l'historien. Le pouvoir ne peut trouver son achèvement, son absolu que si l'historien le raconte, que si l'acte royal devient l'histoire et le roi, son sujet par cette écriture; seulement si l'historien représente au roi ce que le roi vient de voir. L'histoire royale est le produit de l'application du pouvoir narratif sur les manifestations de la toute puissance politique.

Telle est la complicité entre deux pouvoirs: le pouvoir de - l'Etat c'est moi - et le pouvoir du récit et cette complicité, le résultat de cet échange doit être la représentation totale et parfaite de l'histoire puisque l'un la fait et l'autre la raconte mais vous apercevrez que bien évidemment, dans cet échange, aucun des deux pouvoirs ne s'assume, ne s'institue en lui-même mais seulement par l'autre. Au point central de cet échange nous avons un double simulacre en reflet qui est le pouvoir même.

(à suivre)